

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15](#)
(4)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin aux Fonderies et manufactures Godin-Lemaire, 2 juillet 1863](#)

Jean-Baptiste André Godin aux Fonderies et manufactures Godin-Lemaire, 2 juillet 1863

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#) ; [Vigerie, A.](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Les relations du document

Collection [Correspondant.e.s](#)

[Demeure](#) est cité(e) dans cette lettre

[Fonderies et manufactures Godin-Lemaire](#) est destinataire de cette lettre

[Van Gennip, C. J.](#) est cité(e) dans cette lettre

[Van Laer](#) est cité(e) dans cette lettre

[Verstraeten-Demeurs, Ph.](#) est cité(e) dans cette lettre

[Vigerie, A.](#) est auteur(e) de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familière de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e

- [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)
- [Vigerie, A.](#)

Date de rédaction[2 juillet 1863](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Fonderies et manufactures Godin-Lemaire](#)

Lieu de destinationLaeken, Bruxelles (Belgique)

Description

Résumé Informations relatives à l'usine de Laeken : sur la caisse de secours des travailleurs et travailleuses de l'usine de Laeken ; sur les retraits d'argent à la banque ; sur le compte de l'avocat Demeure et celui de monsieur Dansaert ; sur le compte de Van Gennip ; demande de renseignements sur Van Elewyck, qui a déjà acheté 2 000 F de marchandises ; achat de manches de pelles ; régularisation des comptes de clients belges débiteurs des Fonderies et manufactures Godin-Lemaire ; bonification de clients ; ne poursuivre les clients insolubles Theunissen (Theunissens ?) et Gilson qu'avec la certitude de résultats satisfaisants ; sur le compte de Van Laer ; demande de remplacer le jardinier Alderson par un autre locataire ; opérations comptables.

Notes

- Une numérotation manuscrite est copiée dans la marge du folio : « 340/346 ».
- Le courrier est signé Vigerie par procuration de Godin-Lemaire.

Mots-clés

[Appareils et matériels](#), [Distribution des produits](#), [Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Travailleurs et travailleuses](#)

Personnes citées

- [Alderson, Petrus](#)
- [Bargmans \[monsieur\]](#)
- [Bolsius \[monsieur\]](#)
- [Dansaert \[monsieur\]](#)
- [Deboek \[monsieur\]](#)
- [Delcroix \[monsieur\]](#)
- [Demeester \[monsieur\]](#)
- [Demeure \[monsieur\]](#)
- [Destambert \[monsieur\]](#)
- [Devidder, Joos](#)
- [Dubois \[monsieur\]](#)
- [Dufer-Liénaux \[monsieur\]](#)
- [Gilson \[monsieur\]](#)
- [Ketels \[monsieur\]](#)
- [Laurens \[monsieur\]](#)
- [Luppens \[monsieur\]](#)
- [Nouveau-Bruch \[monsieur\]](#)
- [Peeters \[monsieur\]](#)
- [Périlleux \[monsieur\]](#)
- [Pickardhaschmits \[monsieur\]](#)
- [Ruelens \[monsieur\]](#)
- [Staudt \[monsieur\]](#)
- [Theunissen \[monsieur\]](#)
- [Valcke \[monsieur\]](#)
- [Van Elewyck \[Bruxelles\]](#)
- [Van Gennip, C. J.](#)
- [Van Laer \[monsieur\]](#)
- [Verstraeten-Demeurs, Ph. \[monsieur\]](#)

Lieux cités

- [Anvers \(Belgique\)](#)
- [Bruxelles \(Belgique\)](#)
- [Fayt-lez-Manage \(Belgique\)](#)
- [Laeken, Bruxelles \(Belgique\)](#)
- [Londres \(Royaume-Uni\)](#)
- [Louvain \(Belgique\)](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

NomFonderies et manufactures Godin-Lemaire

GenreNon pertinent

Pays d'origineFrance

BiographieEntreprise fondée en 1840 à Esquéhéries (Aisne) par Jean-Baptiste André Godin pour la fabrication d'appareils de chauffage et de cuisson en fonte de fer, dont les ateliers sont transférés à Guise en 1846. Un deuxième site de production est créé en Belgique en 1853, à Forest-lez-Bruxelles puis à Laeken. La raison sociale de l'entreprise réunit les nom de Jean-Baptiste André Godin et de son épouse Esther Lemaire. L'entreprise devient en 1880 l'Association coopérative du capital et du travail, Société du Familistère de Guise.

NomDemeure

GenreHomme

Pays d'origineInconnu

BiographieAvocat à Bruxelles dans la seconde moitié du XIXe siècle. Il réside en 1863 au 16, rue de la Régence, et en 1864 au 19, rue des Minimes à Bruxelles (Belgique).

NomVan Gennip, C. J.

GenreHomme

Pays d'originePays-Bas

BiographieCommerçant à Amsterdam (Pays-Bas) dans la seconde moitié du XIXe siècle, distributeur des appareils des Fonderies et manufactures Godin-Lemaire. Il est établi au 422, rue Schippersgracht à Amsterdam en 1863.

NomVan Laer

GenreHomme

Pays d'origineBelgique

BiographieVoyageur de commerce actif en Belgique dans la seconde moitié du XIXe siècle. Il voyage en 1862-1863 pour le comte des Fonderies et manufactures Goidin-Lemaire. Van Laer réside à Bruxelles (Belgique) en 1863.

NomVerstraeten-Demeurs, Ph.

GenreHomme

Pays d'origineBelgique

BiographieCommissionnaire expéditeur pour l'étranger établi à Bruxelles (Belgique), au 9 Bassin-du-Commerce et au 1 quai du Chantier, dans la seconde

moitié du XIXe siècle.

NomVigerie, A.

GenreHomme

Pays d'origineFrance

BiographieComptable employé à Guise par les Fonderies et manufactures Godin-Lemaire de 1862 à 1865. Godin le désigne comme son « principal employé » en 1863. L'épouse de A. Vigerie s'occupe de l'aménagement de la première salle d'asile du Familistère de Guise. De mars 1864 à mars 1865, Godin correspond avec lui en expédiant son courrier à Amsterdam (Pays-Bas).

Informations sur le document source

CoteFG 15 (4)

Collation3 p. (343r, 344v, 345r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/07/2022

Dernière modification le 22/08/2024

240
246

Quitté 2 Juillet 1834
Monsieur Robin Lemaire
à Lacker

Je vous confirme ma lettre du 30 expiré & je viens par celle-ci vous soumettre ces observations & ces questions résultant de l'examen de vos écritures au 27 Juin:

Votre caisse de secours doit être, comme vous ne percevez pas de cotisation, les amendes actuelles doivent avoir pour but de balancer le déficit; si vos ouvriers comptent sur des secours en cas de maladie, vous avez eu à étudier le moyen d'y arriver par les cotisations.

Vous prenez l'argent chez le Banquier pour 1000 francs bien qu'il en ait été contenu que vous le prendriez pour 300 francs.

Priez Mr Remours de vous remettre un compte indiquant l'application des sommes que vous lui avez versées & qui figurent au procès n° 1048.

Même demande à faire à Mr Sansac p^r lequel il a reçu de vous son même titre que Mr Remours.

Faites préparer un compte très détaillé de vos dépenses, compte courant & compte de déficit, depuis que vous êtes en relations avec lui; étiquetez les articles avec tous les renseignements que vous avez en votre pouvoir: citations des lettres & leurs originaux ou copies, récépissés de chemin de fer, récépissés de réceptions de vos envois &c &c &c.

Prenez de nouveaux & sérieux renseignements sur Van Slyck qui a déjà acheté p^r 2000 francs; soit encore 200 francs à échéance & pourra vraisemblablement tout faire des demandes plus importantes au moment de l'hiver; ce qui amènerait un secours sur l'issue laquelle j'ai besoin d'être renseigné & rassuré.

1-4-5

Vous avez acheté des manches de pelles à 16⁺ 50,
je vous en ai fourni à 10⁺ & je pourrais facilement, sur
v^{re} demande en joindre 300 à une expédition à économistes
10⁺ 50 =

Veillez prendre note qu'une erreur d'impression
à votre tarif porte 30⁺ pour la cheminée 132 martré;
c'est 20⁺ qu'il faut lire & rectifier sur vos tarifs non partis.

Je vous prie de ne plus faire d'écritures de 40⁺
comme pour le port de l'Année tenu à Luppens; le
papier & le temps les écritures n'est pas comprise.

Je vous signale quelques débiteurs anciens bons.
il faudrait provoquer une restitution de et pour n'aurais
pas à le faire plus tard: Desdambert à Anvers; Pickart & Co
Schmits de Bruxelles; Stout, de Bruxelles; Deboeck à Laeken;
Ketels de Laeken; Delerix de Bruxelles; Foot Desibler à Louvain;
Pecters, messager, à Bruxelles; Luppens, de Laeken; les solvables ne
se fâchent pas d'une régularité; les insolubles pourront
vous donner des à comptes.

Vous avez des clients qui sont créanciers de Bonifas
à ne vous ont rien demandé cette année; rappelez leur leur
crédit en les engageant par lettre spéciale à vous passer un
ordre: Delbois - Moureaux - Mouch - Somester - Lauren - Valeke - Ruelens

Il y a des Cheministes & Filon insolvable & je vous
rappelle que les poursuites ne doivent pas avoir pour effet
de doubler la dette; elles ne doivent s'exercer qu'en
raison de la certitude donnée par l'huissier & arrivées à
un résultat satisfaisant.

Veillez, à l'avenir, porter au et Tom Laes tout
ce qui le concerne, de façon à ce que son fixe &
ses commissions soient réunies.

345

Le partimier Aderson me demande une
différence de prix à laquelle je ne pourrai
consentir ; Ne le laissez pas de mettre
en retard pour le paiement des loyers
et informez vous de la possibilité de trouver un
autre locataire.

Verstraeten Lemeurs doit 800 + 40 pour des envois
en remboursement ; ces opérations ne doivent pas traîner.

Lufer diénaux de Fayt vous a versé pour solde
8106 et vous le maintenez créancier de 4 + 30 pour quoi =

Vous ne m'avez pas fait disparaitre sur Charlotte de
25. 50 pour solde de vos expés. le 24 de ce dernier ?

Bergmanns n'a pas payé son loyer de Mars ; est
il en retard de ceux échus depuis et qui en faites vous ?

Allez le et Périlleux de Londres au crédit de
P. & P.

Comment se fait il que la Fab. de P. & P. qui n'est
demandée que pour ventes faites à expés de suite ait un
légit de 4000 + contre un crédit de 1000 + au plus ; Vous
avez donc un stock de 3000 + demandé en provision ?

Dans le temps vous m'avez écrit que Billard
prenait son dépôt en compte courant aux conditions
de 1/2 heure par semaine et vous n'avez rien fait pour cela sur
vos livres : est ce donc un projet arrêté ?

Veillez préparer vos réponses à ce qui précède et je
vous en réclamerai l'envoi sous sept jours.

Agitez, Monsieur, mes saluts et pressés
J. J. de Volin Lemeurs
Ligerie